Compte rendu

Commission d'enquête sur l'exil des forces vives de France

Mardi 3 juin 2014 Séance de 16 heures 30

Compte rendu nº 9

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Présidence de M. Yann Galut, Rapporteur L'audition débute à seize heures vingt-cinq.

M. Yann Galut, rapporteur. Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Béatrice Khaiat, directrice générale adjointe de Campus France.

Je vous prie tout d'abord, madame, d'excuser le président Luc Chatel, qui a eu un empêchement de dernière minute.

Créé en 2010, Campus France est un établissement public chargé de la promotion de l'enseignement supérieur, de l'accueil et de la gestion de la mobilité internationale des étudiants, des chercheurs, des experts et des personnalités invitées.

Notre commission d'enquête a pour objet l'expatriation des Français, notamment des étudiants et des jeunes diplômés. Cependant, nous ne pouvons pas nous désintéresser du mouvement inverse, à savoir la venue en France d'étudiants étrangers.

Au-delà des évolutions quantitatives que vous nous indiquerez, constatez-vous une évolution plus qualitative des motivations ou des attentes des jeunes étrangers qui viennent étudier en France ? Qu'est-ce qui les attire dans notre pays ? D'après ce que vous en savez, la France est-elle leur premier choix ? Bref, comment se place notre pays par rapport à ses partenaires pour attirer chez elle de jeunes étrangers ?

Avant d'aller plus loin, il me revient de vous indiquer que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Je vous remercie de bien vouloir lever la main droite et dire : « Je le jure ».

(*Mme Khaiat prête serment*)

Mme Béatrice Khaiat, directrice générale adjointe de Campus France. Campus France a succédé à l'agence EduFrance, à la tête de laquelle j'étais déjà. C'est donc depuis 2000 que je puis dire comment a évolué le rapport des étudiants étranges à la France et si notre pays a su répondre à l'accroissement de la mobilité internationale des jeunes.

L'accueil des étudiants étrangers a lieu dans un univers très concurrentiel. On compte 4 millions d'étudiants en mobilité dans le monde : ce nombre a quadruplé depuis 1975. Et l'Unesco dit qu'il y en aura bientôt 7 millions.

Comment faire pour attirer les étudiants étrangers ? La France a une longue tradition d'accueil, mais elle n'est pas le seul pays à en avoir une. Tous les grands pays développés cherchent à attirer des étudiants étrangers et désormais, tous les pays qui auparavant envoyaient leurs étudiants à l'étranger, cherchent aussi à en recevoir. En 2013, en accueillant 290 000 étudiants étrangers, la France a consolidé sa troisième place, derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne qui en accueillent respectivement 750 000 et 430 000, et devant l'Australie qui en accueille 250 000, l'Allemagne 207 000 et la Russie 170 000. Il y a quinze ans, l'Australie ne figurait pas du tout dans ce palmarès. Il faut savoir également que dès 1925, l'Allemagne créait un organisme *ad hoc* alors qu'il a fallu attendre 1998 pour que soit créé Edufrance. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont l'avantage que leur confère la langue anglaise. La langue française peut toutefois être elle aussi un avantage, nous y reviendrons.

Comment nous maintenons-nous dans cette compétition mondiale? Tout d'abord, tout le monde aime la France, ce pays où, comme il se dit, « *sky is the limit* ». Très rares sont les gens qui n'aiment pas la France et on est sûr qu'un étudiant étranger venu étudier en France repartira en l'aimant. En 2012, Paris a été élue meilleure ville étudiante du monde.

En quinze ans, notre système d'enseignement supérieur a su évoluer de façon très positive. Nos campus, qui étaient horribles, se sont beaucoup améliorés – il suffit de voir Jussieu! – grâce au Plan Campus, mais aussi à l'investissement des régions. Les services de relations internationales se sont étoffés, leurs effectifs ayant même quintuplé, et ont gagné en professionnalisme. Les services de la vie étudiante ont quasiment tous mis en place des guichets uniques : les étudiants étrangers peuvent ainsi à la rentrée effectuer en un même lieu les démarches concernant le CROUS, la caisse d'allocations familiales, la préfecture... ce qui constitue un progrès considérable. Les CROUS ont aussi mis en place un site internet, Lokaviz, proposant à tous les étudiants, français ou étrangers, des logements dans ses propres résidences ou dans des familles, et développé un dispositif de caution, Clé, qui permet aux étudiants étrangers, moyennant une somme modique, d'avoir accès à une caution. Des régions ont mis en place des dispositifs analogues de caution à leur intention. Les systèmes d'inscription aussi se sont considérablement améliorés : il y a quinze ans, on demandait aux étudiants d'adresser des timbres français, des chèques français... dans des services qui étaient de surcroît fermés l'été. Il existe maintenant des sites internet en plusieurs langues qui ont permis que soit généralisée l'inscription en ligne.

Dans la sinistrose ambiante, il importe de dire aussi ce qui va bien : l'enseignement supérieur français s'est beaucoup amélioré.

Certaines de nos universités proposent aussi maintenant des formations en anglais. Moins de 200 au début, ces formations sont aujourd'hui au nombre de 800.

Le dispositif des visas aussi a été simplifié. La première année, le visa vaut titre de séjour et bientôt, les titres de séjour vaudront tout le temps des études. Pour un *master*, il sera valable deux ans, pour un doctorat, trois ans. Le ministère de l'Intérieur lui-même a mis en place des missions pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers dans les préfectures.

Nous sommes conscients de nos faiblesses et nous faisons tout pour y remédier. Aujourd'hui, la France a une image très positive auprès des étudiants étrangers. Campus France possède des bureaux dans 200 pays et 400 de nos personnels travaillent à l'étranger. Dans les ambassades de France, il y a aujourd'hui une antenne Campus France.

Grâce à tout cela, la France a pu maintenir sa troisième place mondiale pour l'accueil d'étudiants étrangers.

Pour autant, sa « part de marché » relative a diminué. En effet, alors que la mobilité étudiante dans le monde a augmenté de 31 % depuis cinq ans, le nombre d'étudiants étrangers en France n'a augmenté que de 14 % sur la même période.

Tous les pays émergents souhaitent désormais eux-aussi devenir des pays d'accueil pour les étudiants et beaucoup le sont devenus : c'est le cas de l'Afrique du Sud, de la Malaisie, de la Corée du Sud, des Émirats arabes unis, de Singapour, de l'Arabie Saoudite, du Maroc, de la Turquie, du Brésil, de l'Argentine...

Avons-nous ressenti un quelconque effet de la crise sur l'accueil des étudiants étrangers? La crise économique qui sévit en Europe n'a pas eu tellement d'impact car le premier pays européen qui envoie des étudiants en France est l'Allemagne. Or, ce pays se porte bien et continue d'envoyer des étudiants chez nous. La Grèce, pour sa part, n'en envoie plus du tout ou très peu. En revanche, l'Italie, bien qu'ayant subi la crise, continue d'en envoyer autant.

En revanche, la crise des printemps arabes a eu un impact. La Syrie, la Libye, la Tunisie, l'Égypte... nous envoient moins d'étudiants. Mais ces crises sont localisées, tandis que presque partout dans le monde se développent des classes moyennes, ce qui constitue un gisement potentiel important d'étudiants étrangers. Ainsi les Émirats arabes unis, l'Iran ou l'Arabie saoudite envoient de plus en plus d'étudiants étrangers dans le monde.

Dans quelle proportion des jeunes étrangers venant étudier en France restent-ils pour leur premier emploi ? Comment améliorer cette proportion ?

La France n'est ni l'Australie ni le Canada. Ce n'est pas un pays où on va étudier pour rester ensuite parce qu'il y a des possibilités d'immigration économique. Une vaste enquête SOFRES portant sur 20 000 étudiants étrangers montre que la France n'est plus une destination choisie dans la perspective d'un premier emploi. Seul un étudiant sur trois qui a choisi la France a fait entrer ce facteur dans les motivations de son choix. En revanche, une fois qu'ils sont en France, les deux tiers aimeraient bien pouvoir y acquérir une première expérience professionnelle. Parmi ces deux tiers, seul un sur trois y parvient, soit 20 % de l'ensemble des étudiants étrangers en France. Mais il s'agit la plupart du temps de stages ou de contrats à durée déterminée et très peu peuvent acquérir une longue expérience professionnelle. On estime que moins de 10 % atteignent au moins deux ans d'emploi en France.

La question du coût d'un étudiant étranger est récurrente, et pas seulement en France. Faire payer davantage les études des jeunes étrangers en France serait-il une bonne idée ?

Je considère que c'est une mauvaise idée et je juge même dommage d'y penser. Si on part du principe que le coût d'un étudiant étranger est le même que celui d'un étudiant français, un étudiant en sciences humaines coûte donc environ 6 000 euros par an, et un étudiant en sciences dures environ 9 000 euros par an. On ne parle jamais du coût d'un étudiant en classe préparatoire, qui s'élève pourtant à 28 000 euros par an – on compte quelque 60 000 élèves de classes préparatoires. Si on veut vraiment trouver de l'argent pourquoi ne pas aller le chercher de ce côté ? Ceci n'est pas de ma responsabilité cependant.

Un étudiant étranger ne représente qu'un coût marginal, les étudiants étrangers ne représentant que 12 % de la population étudiante totale. On peut aussi considérer qu'ils apportent quelque chose à notre pays. Ils apprennent le français, ils dépensent de l'argent en France, ils font venir leurs amis et leurs familles... Il faudrait évaluer tout cela. Beaucoup de pays, dont l'Allemagne et les Pays-Bas, sont en train d'effectuer ce calcul. Nous allons nous aussi lancer une grande étude avec la SOFRES pour savoir combien d'un côté coûte un étudiant étranger et combien d'un autre côté il rapporte à la France.

Les étudiants étrangers des grandes écoles paient leurs études puisque les grandes écoles sont payantes. Une différenciation des frais n'est pas possible pour les étudiants en provenance des autres pays de l'Union européenne – ils sont 60 000 –, ne peuvent pas payer plus que ne paient les étudiants français. Par ailleurs, il y a les étudiants étrangers auxquels

l'État français a accordé une bourse – ils sont environ 10 000 par an – et qui, de ce fait, sont exemptés de frais de scolarité. S'agissant des doctorants, ils sont au contraire rémunérés. Pour ce qui des étudiants en *master*, il faut savoir qu'en France, un *master* se fait en deux ans contre un an seulement en Grande-Bretagne, à quoi doit s'ajouter environ une année pour apprendre le français. Si on augmente beaucoup les frais de scolarité il n'est pas certain qu'au total, il ne serait pas moins coûteux d'aller étudier en Grande-Bretagne. Enfin, comme nous accueillons 150 000 étudiants qui viennent d'Afrique et du Maghreb : si on augmentait fortement les droits, il faudrait sans doute en compensation accorder davantage de bourses, si bien qu'au total on dépenserait sans doute davantage.

Il serait par ailleurs inimaginable de faire payer davantage sans améliorer le service rendu. Il faudrait, comme dans les pays anglo-saxons, offrir des campus de toute première qualité, des logements faciles à trouver... Il faudrait aussi une politique de visas plus souple – en Australie, on obtient un visa en 48 heures... Des investissements seront donc nécessaires.

En 2011, la Suède a augmenté très fortement les droits d'inscription pour les étudiants étrangers. Dès l'année suivante, on y dénombrait 79 % d'étudiants étrangers en moins! Quant à la Grande-Bretagne, il y a deux ans, elle a augmenté les frais d'inscription pour les étudiants britanniques et européens, mais pas pour les étudiants des autres pays. Au final, on le voit, peu de pays ont eu cette « bonne » idée!

Et puisqu'on se plaît en France à toujours se comparer à l'Allemagne, pourquoi ne se compare-t-on pas aussi sur ce plan-là? En effet, non seulement, l'enseignement y est totalement gratuit mais le pays accorde 50 000 bourses par an – contre 8 000 à 10 000 seulement en France. Si nous voulions soutenir la comparaison avec notre voisin allemand, non seulement il faudrait donc instituer la gratuité mais octroyer davantage de bourses.

S'ils doivent en définitive payer cher, les étudiants étrangers préféreront toujours l'original à la copie et iront étudier dans les pays anglo-saxons. Si nous adoptions le système anglo-saxon, quel serait pour eux l'intérêt de venir en France ?

Il faudrait de plus songer à mettre en place des prêts étudiants comme dans les pays anglo-saxons où il est courant que les étudiants s'endettent pour leurs études. Mais il faut ensuite qu'ils puissent rembourser et donc aient un travail. On voit le cercle vicieux !

Faire payer davantage ne serait vraiment pas une bonne idée. Cela serait difficile à mettre en œuvre et cela ne rapporterait sûrement pas autant qu'on veut bien le croire.

Selon l'enquête TNS menée par Campus France auprès de 20 000 étudiants, 45 % des étudiants ayant choisi la France déclarent avoir hésité avec un autre pays. L'attractivité de la France diminue-t-elle ou est-ce la concurrence entre les pays développés pour attirer les jeunes qui s'est renforcée ?

Les étudiants consultés déclarent avoir hésité en premier avec le Canada puis dans l'ordre les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Belgique – l'Allemagne progressant fortement. Pour autant, la France reste la troisième destination. Même s'ils hésitent, les étudiants continuent de la choisir.

Les facteurs négatifs qui font hésiter les étudiants étrangers sont le manque de débouchés professionnels, notamment par rapport aux États-Unis, au Canada, à la Grande-Bretagne et à l'Australie, le classement de Shanghai dans lequel notre pays est peu

présent, la circulaire Guéant qui, même si elle a été abrogée, a donné un signal négatif, la rigidité de la politique des visas ainsi que la politique d'accueil dans les préfectures, la difficulté et le coût du logement. Enfin, je ne crois pas que le résultat du vote aux dernières des élections européennes améliore l'image de la France dans le monde. L'expression d'un tel sentiment nationaliste peut porter un coup à l'attractivité de notre pays.

Celle-ci a beaucoup diminué dans un domaine où elle était traditionnellement forte, la médecine. Les *French doctors* sont connus dans le monde entier... Comme on a rendu très compliqué de faire des études de médecine en France, les effectifs d'étudiants étrangers en médecine ont diminué de 12 % en 5 ans.

Dans ces conditions, quelles sont les motivations des étudiants étrangers à venir en France ? La langue française constitue-t-elle un obstacle ?

Les principales motivations d'un étudiant étranger pour venir en France sont, tout d'abord, la qualité et la réputation de l'enseignement, en deuxième lieu, le style de vie – culture, loisirs, gastronomie... –, en troisième lieu, la valeur des diplômes, enfin, l'apprentissage du français ou l'amélioration de sa connaissance. L'apprentissage de la langue vient en effet en dernier. Ainsi des étudiants chinois qui n'ont pas appris le français en Chine ne viendront jamais dans notre pays, sauf si nous développions considérablement les cours dispensés en anglais, et encore n'est-ce pas sûr.

Par ailleurs, la France attire-t-elle surtout des profils « haut diplômés » ou le spectre est-il plus large ?

En réalité, la répartition des étudiants par niveau reste stable : 45 % en licence, 43 % en *master* et 12 % en doctorat. Une particularité en France est que 40 % des doctorants y sont étrangers : sans les étudiants étrangers, nous n'aurions que très peu de doctorants. 60 % de ces doctorants aimeraient avoir la possibilité de rester en France, mais moins de 20 % arrivent à y acquérir une première expérience professionnelle à l'issue de leur doctorat. Concernant les étudiants de niveau licence et *master*, nous ne disposons pas vraiment de statistiques.

Le départ des jeunes Français à l'étranger s'accélère-t-il ? Je dirais plutôt qu'il se normalise. Avec 1,6 million de Français expatriés, on est très en-dessous de la Grande-Bretagne qui a 4,8 millions de ses ressortissants à l'étranger, l'Allemagne 4,2 millions et l'Italie 3,5 millions. À plus de 60 %, les Français expatriés sont installés en Europe : Suisse, Belgique, Allemagne, Angleterre..., ce qui correspond aux pays où ils ont fait leurs études. 60 % des étudiants français qui vont faire leurs études à l'étranger le font en Europe, mais l'Europe, qui est un peu notre patrie, n'est plus vraiment l'étranger. Il y a un lien évident entre la destination d'étude et le pays d'expatriation.

La balance entre les jeunes Français qui partent et les jeunes étrangers qui viennent est-elle équilibrée? Non. En effet, on dénombre 65 000 Français qui partent, tandis que 290 000 étrangers viennent. Toutefois, avec 65 000 jeunes partant étudier à l'étranger, nous nous classons quand même en très bonne position pour l'envoi d'étudiants à l'étranger, puisque seuls la Chine, l'Inde, l'Arabie saoudite en envoient plus que nous. Derrière nous, on trouve les États-Unis, la Malaisie, le Vietnam, l'Iran, la Turquie, l'Italie, la Russie...

Je veux souligner que cette mobilité sortante est un marqueur social considérable. Sur ces 65 000 étudiants, 40 000 en effet viennent des grandes écoles, alors même que le nombre d'étudiants dans ces établissements est infiniment plus faible qu'à l'université.

M. Frédéric Lefebvre. J'ai écouté votre propos avec attention et partage un certain nombre de vos analyses.

S'agissant des frais de scolarité, quel est l'état des discussions et des consultations avec le Gouvernement sur le sujet ?

Notre pays est le troisième au monde pour l'accueil d'étudiants étrangers. Vous avez dit que seul un étudiant étranger sur trois venait en France dans la perspective d'y travailler ensuite, en disant que ce n'était pas beaucoup. Pour ma part, je trouve que ce n'est pas mal. Quelles sont les motivations de ceux qui ne viennent pas pour travailler, et parmi elles quelle est la première ?

Mme Béatrice Khaiat. Sans doute me suis-je mal exprimée. Les étudiants étrangers viennent en France d'abord pour la qualité de l'enseignement ; en deuxième lieu pour le style de vie, la culture, l'image de notre pays...

M. Frédéric Lefebvre. Quels sont les pourcentages pour chacune de ces motivations ?

Mme Béatrice Khaiat. Cela, je ne peux vous le dire exactement.

J'ai dit que parmi les doctorants, qui représentent 12 % du total des étudiants étrangers, un tiers souhaite ensuite rester. Lorsqu'ils arrivent en France, ils n'ont pas l'idée d'y rester, puis une fois qu'ils y ont étudié, un tiers d'entre eux souhaiterait pouvoir continuer d'y travailler.

M. Frédéric Lefebvre. Il serait intéressant que nous disposions d'éléments chiffrés complémentaires.

Mme Monique Rabin, présidente. Vous pourrez, madame, remettre les documents en votre possession à notre commission qui en assurera la diffusion à ses membres.

M. Frédéric Lefebvre. Quels sont les principaux pays d'origine des étudiants étrangers en France ?

Mme Béatrice Khaiat. Le Maroc : 32 000 étudiants ; la Chine : 30 000 ; l'Algérie : 23 000 ; la Tunisie : 12 000 ; le Sénégal : 9 000 ; l'Allemagne : 9 000 ; l'Italie : 8 500 ; le Cameroun : 7 400 ; le Vietnam : 6 300 ; l'Espagne : 6 000 ; la Russie : 5 000 ; le Brésil : 5 000 ; les États-Unis : 4 700 ; le Liban : 4 500 ; la Roumanie : 4 500 ; la Côte d'Ivoire : 4 500 ; Madagascar : 4 500 ; le Gabon : 4 000 ; la Belgique : 4 000 ; le Portugal : 4 000. Ces chiffres émanent du ministère de l'Enseignement supérieur.

M. Frédéric Lefebvre. 60 % des étudiants français qui partent étudier à l'étranger vont en Europe, tandis que les étudiants européens ne constituent qu'une toute petite part des étudiants étrangers qui viennent étudier en France.

Mme Béatrice Khaiat. 50 % des étudiants étrangers viennent d'Afrique, y compris le Maghreb, 17 % d'Asie, 8 % d'Amérique et en effet seulement 25 % d'Europe.

M. Frédéric Lefebvre. Comment a évolué l'attractivité de la France dans le domaine de la recherche, c'est-à-dire pour les doctorants et les post-docs ?

Mme Béatrice Khaiat. Elle est stable. Nous avons toujours 12 % de doctorants.

M. Frédéric Lefebvre. Lors du débat qui a eu lieu au Québec au sujet des frais de scolarité applicables à nos compatriotes que les premiers ministres, le nouveau comme le précédent, ont mis en avant – le sujet est important car il y a 12 000 étudiants français au Québec –, les étudiants français se sont mobilisés, le consulat et moi-même, qui suis le député des Français de l'étranger pour la circonscription d'Amérique du Nord, nous sommes nous aussi mobilisés afin que l'accord de 1978 soit préservé. Cet accord fait que les étudiants français sont avantagés, y compris par rapport à des étudiants canadiens d'autres provinces. D'où d'ailleurs le problème soulevé. La question s'est trouvée aussitôt posée de la contrepartie pour les étudiants québécois en France. Il faudrait d'abord savoir combien ils sont.

Mme Béatrice Khaiat. Très peu nombreux.

M. Frédéric Lefebvre. Je sais que le Gouvernement réfléchit aux frais de scolarité applicables aux étudiants étrangers en France, sachant que les étudiants européens doivent être traités de la même façon que les étudiants français. Traiterait-on les étudiants québécois de la même façon que les étudiants européens, en contrepartie de l'accord de 1978 ?

Campus France a-t-il été officiellement consulté par le Gouvernement à ce sujet ?

Mme Béatrice Khaiat. Non.

M. Régis Juanico. Merci, madame la directrice générale, pour les chiffres que vous avez fournis dans votre propos liminaire et d'avoir dit que les étudiants étrangers ne constituaient pas seulement un coût pour notre pays, mais aussi une richesse, un atout. En effet, soit qu'ils connaissent déjà notre langue, soit qu'ils l'apprennent au cours de leurs études, ils deviendront ensuite des ambassadeurs de notre pays, de notre culture, de notre histoire

Quelques mots des freins à l'attractivité de notre pays. Y a-t-il eu des améliorations depuis l'abrogation de la circulaire Guéant? Les conditions assez restrictives de délivrance des visas pour les étudiants étrangers constituent-elles un frein à l'accueil d'étudiants étrangers? À l'appui de sa demande, l'étudiant doit justifier d'un hébergement et de ressources minimales de 615 euros par mois, ce qui suppose bien souvent qu'il travaille, cela étant dit, les étudiants français sont aussi nombreux à travailler occasionnellement ou tout au long de l'année pour payer leurs études...

Enfin, quelles relations Campus France entretient-il avec les autres acteurs de la mobilité internationale, notamment les organismes qui s'occupent du départ des étudiants français à l'étranger? Collaborez-vous au quotidien avec l'Agence Europe-Education-Formation-France – 2E2F–, les responsables d'*Erasmus* et l'Agence *Erasmus* jeunesse et sports?

M. Alain Rodet. Pourriez-vous nous en dire davantage quant à l'incidence du classement de Shangaï sur l'attractivité de notre enseignement supérieur pour les étudiants étrangers ?

Mme Sandrine Doucet. Merci, madame, de votre exposé détaillé qui complète utilement les auditions que j'ai pu mener sur le programme *Erasmus* pour le compte de la commission des Affaires européennes.

Comment les étudiants étrangers choisissent-ils les universités qu'ils vont fréquenter? Vous avez rappelé la faible visibilité des établissements français dans le classement de Shanghai. Nous savons aussi les débuts difficiles du classement européen *EU Multirank* qui repose sur d'autres critères que celui de Shanghai et a le mérite d'intégrer des critères concernant la vie étudiante. Quelle est la visibilité du système universitaire français à l'étranger? L'un des objets de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche était de l'améliorer.

M. le rapporteur. Pourriez-vous nous donner davantage de précisions sur les effets qu'a eus la circulaire Guéant ? Que s'est-il passé depuis son abrogation ?

Campus France aurait-il des préconisations à faire au Gouvernement et aux autorités compétentes pour faciliter la délivrance des visas aux étudiants étrangers ? Une commission d'enquête étant aussi une force de proposition, cela peut nourrir notre réflexion. Nous avons un objectif partagé dans cette commission qui est de renforcer l'attractivité de notre pays et nous savons tous que les étudiants étrangers qui ont étudié dans notre pays en sont ensuite les meilleurs ambassadeurs.

Je n'avais pas réalisé que sur les 60 000 étudiants français qui partent à l'étranger, 40 000 viennent des grandes écoles.

Mme Béatrice Khaiat. Personne ne souligne jamais cet incroyable marqueur social. Je le dis de façon volontiers provocatrice, plus on est pauvre dans notre pays, plus on n'a que le *jihad* comme opportunité de mobilité. Avec la télévision, avec internet, chacun sait qu'on voyage, voit des images de voyage mais très peu de gens ont de réelles possibilités de voyager...

- **M. le rapporteur.** Je n'avais pas ressenti qu'il y ait une aussi grande différence sociale lorsque nous avons auditionné le responsable du programme *Erasmus*. L'éclairage que vous nous apportez m'interpelle fortement.
- **M. Frédéric Lefebvre.** Si les étudiants des grandes écoles partent autant à l'étranger, c'est aussi parce que cela fait partie de leur cursus.

Mme Béatrice Khaiat. Dans les écoles de commerce, c'est obligatoire. Mais qui fréquente les grandes écoles ?

M. Frédéric Lefebvre. Il suffirait que les universités intègrent davantage la mobilité et la mondialisation. Ce n'est pas seulement une question sociale, mais aussi de mauvaise appréhension de la mondialisation. Notre société et notre système universitaire ont peur de s'inscrire dans la mondialisation.

Le bac international, accepté par certaines grandes écoles, est refusé par beaucoup d'universités. Il y a des gens qui choisissent l'université parce qu'ils préfèrent son mode d'enseignement. Mais ils regrettent qu'elle ne soit pas assez ouverte sur le monde.

Mme Sandrine Doucet. Comme les étudiants partent à l'étranger à partir de la licence, il faut donc que leurs parents aient pu leur payer des études de niveau bac+3. Cela opère déjà une certaine sélection sociale.

C'est bien aussi une question financière. En effet, avec le programme *Erasmus*, plus démocratique que son prédécesseur en ce qu'il prévoit un financement supérieur de 60 %, beaucoup plus d'étudiants et surtout des apprentis pourront partir.

Pour ce qui est des grandes écoles, la mobilité à l'étranger est obligatoire pour leurs étudiants.

Mme Béatrice Khaiat. C'est vrai pour les écoles de commerce, moins vrai pour les écoles d'ingénieurs.

Ce que vous dites, monsieur Lefebvre, concernant l'université n'est pas tout à fait juste, car tout étudiant à l'université peut bénéficier du programme *Erasmus*. Or, beaucoup ne le font pas.

M. Frédéric Lefebvre. Parmi les étudiants français qui viennent aux États-Unis, mais c'est aussi vrai au Canada, beaucoup souffrent que la France n'investisse pas assez dans le système d'accueil des étudiants à l'étranger, contrairement à ce que font d'autres pays, notamment asiatiques, qui mettent en place des systèmes d'entraide pour aider leurs étudiants à trouver un logement, un *job...* La question qui doit nous occuper n'est pas seulement celle des étudiants étrangers en France mais aussi celle de nos étudiants à l'étranger, en Europe et partout dans le monde. Je vois très souvent aux États-Unis et au Canada des étudiants français « projetés » dans le système d'enseignement supérieur de ces pays sans aucune aide. Ils sont souvent partis sac au dos, quasiment contre le système de notre pays !

Mme Monique Rabin, présidente. Campus France travaille-t-il étroitement avec les régions qui s'investissent tant sur la mobilité « entrante » que sur la mobilité « sortante » et cherchent à combler les manques de la politique de l'État ? Jugez-vous efficace cette politique décentralisée ?

On s'aperçoit sur le terrain qu'il peut y avoir des mobilités à l'étranger tout à fait extraordinaires. Je pense par exemple à celles organisées par les maisons familiales rurales, qui durent entre trois et six mois, dans des pays comme les pays baltes ou de l'ex-Europe de l'Est. Les maisons familiales s'investissent très fortement dans ces projets et, à leur retour, les jeunes connaissent une véritable réussite. C'est peut-être vers de telles expériences qu'il faudrait aller. Ce serait de nature à atténuer l'effet marqueur social dont vous avez parlé.

Un dernier mot sur l'intitulé de notre commission d'enquête. Parler « d'exil des forces vives de France » est très négatif. À titre personnel, j'espère qu'à la fin de nos travaux, nous aurons pu nous accorder sur un autre intitulé car celui-ci vise plutôt l'exil fiscal, l'exil financier, alors qu'ici nous parlons de la dynamique positive que constitue l'échange des hommes, des savoirs et des cultures.

Pensez-vous qu'à travers l'enseignement et la formation que notre jeunesse pourrait suivre à l'étranger, les forces vives de notre pays pourraient s'en trouver happées ou y voyez-vous au contraire un atout ?

Mme Béatrice Khaiat. Je ne pense pas que vous vous interrogiez sur l'opportunité que représente pour un jeune la possibilité d'aller étudier à l'étranger, qui est évidente, mais sur « *l'exil des forces vives* » qui peut s'en suivre si le jeune reste ensuite à l'étranger.

La France était en retard dans l'expatriation. Il a, hélas, fallu attendre la crise pour que nous rattrapions ce retard. Des diplômés sans travail, des salaires pour les débutants, y

compris au niveau des cadres, qui ont drastiquement diminué, des maîtres de conférence titulaires d'un doctorat payés seulement 1 700 euros par mois : voilà ce qui interroge.

Comment dans une économie mondialisée, où on vante la libre circulation des capitaux, pourrait-on entraver la libre circulation des personnes? Pour ma part, je pense que même si nos jeunes partis étudier à l'étranger ne reviennent pas, ce n'est pas dramatique. L'Inde s'est bien construite avec la *Silicon Valley*! Ce n'est pas parce qu'on ne réside pas dans son pays qu'on ne l'aime pas ou qu'on n'a plus de liens avec lui.

Pour le reste, le mot « *exil* » est, en effet, horrible. J'espère qu'il n'y aura pas d'exil, mais je pense à d'autres raisons.

J'en viens aux autres questions qui m'ont été posées. Non, Campus France ne travaille pas avec l'agence 2E2F. C'est une conception antique que d'avoir deux organismes, l'un qui gère la mobilité « sortante » et l'autre la mobilité « entrante ». Cela n'a aucun sens et d'ailleurs aucun autre pays n'a ainsi deux agences – la Grande Bretagne n'a que le *British Council*, l'Allemagne le DAAD... Il serait donc logique que Campus France et 2E2F soient regroupés. Toute université qui aujourd'hui noue des partenariats cherche à la fois à faire partir ses étudiants à l'étranger et à faire venir des étudiants étrangers chez elle, et de même pour ses enseignants et ses chercheurs.

La circulaire Guéant a été abrogée fin 2012. Les derniers chiffres dont nous disposons datent de juin 2013, si bien qu'on n'a pas assez de recul pour apprécier les conséquences de cette abrogation. Notre pays a quand même maintenu sa place, mais pour d'autres raisons je pense.

Que pourrions-nous proposer en matière de délivrance des visas? Les étudiants américains qui voudraient venir étudier le français en France ont besoin d'un visa s'ils souhaitent séjourner plus de trois mois dans le pays. Dès lors, que font-ils? Ils vont apprendre le français au Québec! Pourquoi exiger un visa pour une personne souhaitant seulement apprendre le français? On ne peut pas venir apprendre le français en France si cela ne s'inscrit pas dans un projet d'études. On crée les mêmes ennuis aux Japonais, aux Coréens..., autant de jeunes pourtant à fort pouvoir d'achat qui pourraient venir en France dépenser de l'argent en même temps qu'ils étudieraient! Quel sens cela a-t-il d'exiger des visas pour les étudiants brésiliens, argentins...? Pour beaucoup de pays, il faudrait soit carrément supprimer les visas, soit au moins allonger la durée de séjour possible sans visa – jusqu'à neuf mois par exemple. Il faudrait qu'il soit possible de venir apprendre le français en France sans visa.

Campus France a-t-il été saisi officiellement par le Gouvernement de la question des frais de scolarité pour les étudiants étrangers ? Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, dirigé par Jean Pisani-Ferry, conduit une réflexion sur de multiples points, dont la question de savoir s'il faut faire payer davantage les étudiants étrangers. Pour ma part, je ne comprends pas pourquoi on réfléchit à cela dans notre pays qui précisément attire dans le monde par l'idéal de 1789 et sa devise « Liberté, égalité, fraternité ». La France des boutiquiers, elle, n'attire personne, surtout quand il est de surcroît difficile d'y trouver du travail. Si l'on entre dans une logique anglo-saxonne, il faut y entrer totalement. Le risque pour la France est de se retrouver au milieu du gué, à savoir d'appliquer des frais de scolarité analogues à ceux des établissements anglo-saxons, sans proposer en contrepartie les mêmes services.

Comment les étudiants étrangers choisissent-ils leur université? Campus France possède 200 bureaux dans le monde, soit dans quasiment tous les pays. Non seulement les étudiants peuvent rencontrer un interlocuteur, mais nous avons aussi un site internet en 33 langues. Il suffit de cliquer dans le site sur la discipline et le niveau d'études souhaités, et tous les choix possibles apparaissent. Cela s'est beaucoup amélioré depuis quinze ans : nous y avons travaillé avec le ministère des Affaires étrangères.

S'agissant du classement de Shanghai, très peu d'étudiants s'y intéressent, sauf en Asie où d'une part ils sont habitués aux classements, d'autre part ils ont une forte culture de la compétition, surtout s'ils veulent faire une école de commerce – et la France est bien classée pour les écoles de commerce. Pour le reste, ce classement obnubile les gouvernements, éventuellement rassure les parents, mais ne préoccupe guère les étudiants.

M. Frédéric Lefebvre. L'intitulé de notre commission d'enquête me paraît, comme à vous, particulièrement mal choisi. Dans notre pays, on a, hélas, une vision culpabilisante de la mobilité étudiante mais aussi professionnelle alors que, dans le contexte de la mondialisation, ce serait un atout pour les jeunes Français que de travailler quelques années à l'étranger, après y avoir étudié par exemple. Ils l'ont bien compris d'ailleurs. Lorsqu'on interroge les étudiants français à l'étranger, ils expliquent qu'ils sont partis, non pas pour fuir la France, comme on l'entend parfois dire, mais parce qu'ils sont conscients que leur avenir est à l'échelle du monde et qu'il leur faut cumuler les expériences. Nos ingénieurs ont très bien compris le profit qu'ils pouvaient retirer de leur profil très généraliste, notamment par rapport aux ingénieux américains.

Qu'il existe deux agences me paraît, comme à vous, une aberration. Je ne comprends pas que la France n'investisse pas davantage sur la mobilité et que, comme les autres pays, elle ne resserre pas et ne restructure pas dans cette perspective l'ensemble des acteurs concernés et ne leur assigne pas d'objectifs précis, qui seraient bénéfiques pour tous.

Les étudiants étrangers venus étudier en France en deviennent ensuite les meilleurs ambassadeurs. Mais il est un pays qui ne mesure ni son devoir de réussir dans la mondialisation ni la chance qu'elle a de pouvoir y réussir : c'est la France. Une étude de chercheurs américains, publiée dans le magazine *Forbes*, indique qu'à l'horizon 2050, on comptera 750 millions de locuteurs français dans le monde, ce qui fera du français la première langue du monde devant l'anglais et le mandarin. Aujourd'hui, on bloque les programmes des chaînes de télévision françaises à l'étranger pour les Français alors même que *Al-Jazira* crée une chaîne en français, que la Corée et la Chine font de même, qu'aux États-Unis et au Canada, les entreprises, notamment du secteur de l'énergie, ont parfaitement compris que l'avenir, c'était l'Afrique et du coup, demandent à leurs cadres d'apprendre le français et la culture française! Il y a bel et bien une croissance économique mondiale portée par le français et la Francophonie. Le seul pays à ne pas s'en rendre compte, c'est la France. On coupe nos investissements en matière d'éducation pour les Français à l'étranger – on commet de lourdes erreurs avec le système des bourses, on limite les détachements d'enseignants... On sape un investissement d'avenir au moment même où le monde « calcule français ».

Je tiens à profiter de cette commission d'enquête pour adresser ce message. Si la France a une réforme à faire, qu'elle se réorganise pour investir dans la mondialisation, dans la jeunesse qui croit à la mondialisation, pour être plus accueillante... Les initiatives françaises en matière de MOOC (massive open online course) rencontrent un énorme succès dans le monde entier, comme je le constate dans ma circonscription. Le programme

d'enseignement mis en ligne par Sciences Po « fait un tabac ». Arrêtons de nous culpabiliser sans cesse! Investissons dans le système!

Comment nos chercheurs pourraient-ils avoir envie de faire carrière en France où ils sont sous-payés? Ils partent aux États-Unis, bien qu'ils regrettent le système français. Ils aimeraient pouvoir continuer de travailler en France, mais ils partent parce qu'on leur offre làbas des conditions matérielles incomparablement meilleures.

La question qu'il faudrait se poser est de savoir si la France investit assez dans la mobilité, pas si les Français fuient la France.

Mme Béatrice Khaiat. La circulaire Guéant a été abrogée après le changement de majorité en 2012. Pour autant, en dépit de ce qui était dit sur la jeunesse, il n'y a pas eu de grande politique en ce domaine. On a dit qu'on voulait la mettre au centre mais cela n'a pas vraiment été fait. On n'a rien fait en direction de l'Afrique et du Maghreb. L'Allemagne a une arrière-cour et s'en sert. La France aussi a des traditions mais elle est, hélas, plutôt en train de les rejeter. On ne fait que créer des difficultés aux étudiants étrangers voulant venir chez nous. Ainsi au Sénégal, le bureau Campus France ne donne ni numéro de téléphone ni adresse mail : les intéressés doivent se déplacer en personne !

M. le rapporteur. N'avez-vous pas l'impression que c'est une politique qui a été voulue à une certaine époque et qui pourrait être inconsciente aujourd'hui, parce qu'on aurait peur que ces étudiants venant d'Afrique ou du Maghreb...

Mme Béatrice Khaiat. Nous n'avons pas de politique offensive.

M. le rapporteur. ...ne restent ensuite sur notre territoire.

Mme Béatrice Khaiat. À force d'avoir peur, on voit ce que cela donne!

On n'a pas demandé à Campus France de réfléchir à ce que devrait être la place de la France dans l'Afrique anglophone et dans l'Afrique francophone, avec quels pays on souhaiterait développer les échanges...

Mme Monique Rabin, présidente. Qu'est-ce qui empêche Campus France d'indiquer un numéro de téléphone et une adresse mail dans son bureau du Sénégal pour les étudiants potentiellement intéressés ?

Je fais le lien avec le commerce extérieur, sujet auquel je m'intéresse beaucoup. Certains pays africains, dont le français était la langue officielle, sont passés à l'anglais... Voilà le genre de conséquence qu'entraînent nos comportements!

Campus France n'est-il pas trop isolé? Ne s'est-il pas trop isolé? A-t-il l'ambition d'avoir une politique plus transversale? Discute-t-il avec les instances chargées du commerce extérieur, de la circulation des biens et des capitaux? Car, vous l'avez fort bien dit, quel sens cela aurait-il d'entraver la circulation des personnes alors que tout le reste circule librement? Êtes-vous bridés? Quelles propositions notre commission d'enquête pourrait-elle faire pour vous aider?

Mme Béatrice Khaiat. La nouvelle dénomination du ministère des Affaires étrangères qui s'appelle maintenant ministère des Affaires étrangères et du développement international va en ce sens et milite pour moins de cloisons.

S'agissant de notre bureau au Sénégal, si nous ne donnons pas de numéro de téléphone ni d'adresse mail, c'est que de toute façon nous n'aurions pas les moyens nécessaires derrière. Nous ne serions même pas sûrs de pouvoir garantir la sécurité de notre responsable...

C'est à notre tutelle de réfléchir à la politique qu'elle souhaite que nous menions. Campus France n'est qu'un opérateur au service de la politique de la France. Nous pouvons proposer, mais c'est tout. Pour ma part, je déplore qu'il n'y ait pas de réflexion plus vaste engagée sur ce qu'on veut faire en Afrique et au Maghreb. La France n'est pas seule au monde, et pendant qu'elle ne fait rien, la Chine, elle, ne perd pas son temps et est très présente en Afrique par exemple.

Mme Monique Rabin, présidente. Nous en avons terminé avec cette audition. Nous vous remercions, notamment de votre franchise qui n'a pas été pour nous déplaire.

La séance est levée à dix-sept heures trente.

Membres présents ou excusés

Commission d'enquête sur l'exil des forces vives de France

Réunion du mardi 3 juin 2014 à 16 h 30

Présents. - Mme Sandrine Doucet, M. Yann Galut, M. Régis Juanico, M. Frédéric Lefebvre, M. Jean-François Mancel, Mme Monique Rabin, M. Alain Rodet, M. Jean-Marie Tetart

Excusé. - M. Marc Goua

——>-<>----